

AVIS DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

MARDI 14 FÉVRIER 2023 – 20H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MAIRIE
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX

ORDRE DU JOUR

1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 19 janvier 2023 ;
2. Finances :
 - Budget commune et budgets lotissement « Les Hauts de Saint Martin » et lotissement « Barbara » :
 - Vote des comptes de gestion 2022 ;
 - Vote des comptes administratifs 2022 ;
 - Affectations des résultats 2022 ;
 - Autorisations de dépenses d'investissement ;
3. Centre Social Intercommunal L'Atelier – Budget prévisionnel 2023 ;
4. Angers Loire Métropole :
 - Gestion informatique des données de localisation des « adresses » et de leur diffusion vers la Base Adresse Nationale – convention de partenariat entre la commune de Saint Martin du Fouilloux et Angers Loire Métropole ;
 - Constitution d'un groupement de commandes « Enlèvement et Mise en fourrière de véhicules » - convention avec la ville d'Angers ;
 - Biens affectés au service d'eau et d'assainissement – avenant n°1 à la convention du 12 février 1999 ;
5. Rénovation du city-stade : convention attributive de subvention d'investissement au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes ;
6. Avis de la commune sur la vente de trois logements locatifs sociaux ;
7. Ressources Humaines :
 - Création d'un poste permanent d'adjoint administratif territorial à temps non complet ;
 - Création d'un poste non permanent d'adjoint administratif territorial, pour accroissement temporaire d'activités ;
 - Actualisation du tableau des emplois ;
8. Décisions du Maire prises en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
9. Questions diverses.

Affiché le 10 février 2023

Le Maire,
Romain AMIOT

